

**CONFIRMATION  
DES JRMF****À BIARRITZ**

Malgré le mouvement social prévu le 23 septembre, deuxième jour des journées de rentrée de la Mutualité Française (JRMF) 2010, et après consultation d'un « certain nombre de présidents des groupements et mutuelles », le secrétariat général de la FNMF indique que les JRMF sont maintenues « telles que prévues ».

Le programme détaillé, tel que validé par le conseil d'administration fédéral du 3 septembre est disponible sur [Mutweb](http://Mutweb.fr).

Pour tout renseignement : [fsvp@mutualite.fr](mailto:fsvp@mutualite.fr)

**L'INFORMATION  
EN BREF**

page 4



# Soins dentaires : la Cour des comptes favorable aux réseaux mutualistes

Dans son rapport sur la « Sécu », publié le 8 septembre, la Cour des comptes estime que les mutuelles devraient pouvoir différencier leur remboursement « selon que les professionnels consultés font partie ou non des réseaux qu'ils promeuvent ». Cette recommandation conforte la position de la Mutualité Française.

Les problèmes dentaires sont à l'origine de plus de la moitié des renoncements aux soins pour des raisons financières. Les raisons sont multiples, détaille la Cour des comptes dans son rapport sur l'application des lois de la Sécurité sociale, publié le 8 septembre. La première tient au poids des dépassements d'honoraires. « Ils représentent un peu moins de 4,2 milliards d'euros, total à rapprocher, par exemple, des dépassements d'honoraires médicaux, qui atteignaient 2,1 milliards d'euros en 2006 », relève la Cour.

Autre facteur : la diminution des remboursements par le régime obligatoire. « Aujourd'hui, la Sécurité sociale ne prend plus à sa charge que le tiers (34 %) de ces dépenses (contre plus de la moitié en 1980) et, en particulier, seulement 18 % des soins prothétiques qui sont les plus coûteux. » Une des conséquences de cette situation est que la part financée par les organismes com-

plémentaires « a augmenté sensiblement » pour passer de 31,2 % à 37,1 % entre 1995 et 2008. De leur côté, les ménages prennent directement en charge 25,7 % des dépenses.

## ÊTRE UN ACHETEUR DE SOINS « INTELLIGENT »

Comment sortir de cette situation ou, tout du moins, l'atténuer ? Comment aussi réguler ce

plémentaires ». Parmi les recommandations qu'ils formulent, les magistrats proposent de « modifier le Code de la Mutualité pour rendre possible la différenciation des remboursements par les organismes complémentaires selon que les professionnels consultés font partie ou non des réseaux qu'ils promeuvent ».

L'objectif est ainsi de permettre aux mutuelles « de jouer le rôle d'acheteur de soins "intelligent" », explique la Cour. « Il s'agit, en particulier, de favoriser le développement, sous leur égide, de réseaux de professionnels respectant des protocoles qui comportent des garanties quant aux niveaux de prix et de qualité », poursuit-elle. Pour étayer sa position, la Cour des comptes rappelle d'ailleurs que

**Les réseaux ont un « effet pro-concurrentiel, donc favorable à l'amélioration de la qualité et à la baisse des prix ».**

secteur qui « souffre d'un déficit de pilotage », à l'heure où « le désengagement progressif de l'assurance maladie obligatoire se fait sans redéfinition de la répartition des tâches entre celle-ci et les organismes com-

l'Autorité de la concurrence a considéré, dans un avis rendu en septembre 2009, que les réseaux ont un « effet pro-concurrentiel, donc favorable à l'amélioration de la qualité et à la baisse des prix ».

●●● Or, aujourd'hui, contrairement à ce que permettent le Code des assurances et celui de la Sécurité sociale, les groupements n'ont pas la possibilité juridique d'effectuer des remboursements différenciés. Dans un arrêt de mars 2010, la Cour de Cassation a rappelé que « *les mutuelles et leurs unions ne peuvent instaurer de différences dans le niveau des prestations qu'elles servent qu'en fonction des cotisations payées ou de la situation de famille des intéressés* », faisant ainsi référence à l'article L. 112-1 du Code de la Mutualité.

**MODIFIER LE CODE DE LA MUTUALITÉ**

Cet arrêt faisait suite à la plainte d'un adhérent de la Mutuelle

générale de l'Education nationale (MGEN), lequel reprochait à ce groupement d'avoir mis en place des remboursements différenciés selon que le patient avait consulté, ou non, un dentiste conventionné. Rappelons que la Mutualité Fonction publique (MFP) avait signé, en décembre 2004, avec la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) une convention sur des normes qualitatives, des engagements tarifaires et un meilleur taux de remboursement.

Au-delà du cas de la MGEN, pour lever cet obstacle juridique, la FNMF s'est mobilisée. Elle a, entre autres, réuni les mutuelles concernées et a rédigé une proposition d'amendement au Code de la Mutualité. Celle-ci a été adoptée le

25 juin par le conseil d'administration fédéral. Elle donne la possibilité aux mutuelles et unions de varier le niveau de leurs prestations « *en fonction du choix de l'assuré de recourir ou non à un professionnel, établissement ou service de santé adhérent à un protocole de fournitures de soins ou membre d'un réseau de soins* » ([lire Afim n° 3730 du 30 juin 2010](#)). Si les pouvoirs publics ont approuvé cette initiative, il reste désormais à « *trouver* » un texte de loi pour porter cette modification du Code. Mais d'ores et déjà, la recommandation de la Cour des comptes renforce la position de la Mutualité Française.

↳ [Jean-Michel Molins](#)

 [Imprimer cet article en format texte](#)



**Votre site n'a pas la forme ?**  
**vitaminez-le** avec nos outils d'Animation Internet !

Retrouvez sur [Mutweb](#) les actualités de [www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr) sur le site "Animation Internet" : des contenus rédactionnels et graphiques "clés en main".



[www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)

# La dengue arrive en métropole

Un premier cas « autochtone » de dengue a été observé en France métropolitaine, à Nice (Alpes-Maritimes), a annoncé hier le ministère de la Santé, note **Le Parisien/Aujourd'hui** (page 12). Il s'agirait d'un « cas isolé » et « aucun autre cas n'a été signalé à ce jour en métropole », selon le ministère, qui précise que « le patient est guéri et en bonne santé ».

Une épidémie de dengue peut-elle se développer en France métropolitaine ? Ce risque est « considéré comme limité, mais ne peut être exclu en raison de la présence importante du moustique tigre (vecteur du virus de la dengue, NDLR) au niveau local », estime la Direction générale de la santé, citée dans **Le Figaro** (page 13).

Les médecins épidémiologistes du sud de la France ne sont pas surpris par ce premier cas autochtone. « Depuis plusieurs années, nous nous y attendons et nous nous y préparons », indique le Dr Philippe Malfait, responsable de la Cellule interrégionale d'épidémiologie pour la région Sud. « Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), qui a transmis le virus dans ce cas autochtone français, a progressé doucement dans le sud de la France (Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Corse), depuis 2004 », explique le Dr Malfait. Et l'insecte s'est implanté en 2005 dans la ville de Nice et fin 2009 dans

une partie de Marseille. « Nous menons un gros travail de sensibilisation des médecins généralistes et hospitaliers sur le sujet », précise-t-il dans **Le Figaro**.

Dans la majorité des cas, la dengue évolue spontanément vers la guérison. Néanmoins, il existe des formes sévères et des formes hémorragiques (environ 1 % des cas symptomatiques). En raison du risque hémorragique au cours de cette infection virale, il est nécessaire d'éviter impérativement la prise d'aspirine et d'anti-inflammatoires.

Aux Antilles, le nombre de cas commence à baisser depuis trois semaines. Mais, en six mois, plus de 35 000 personnes ont été infectées en Martinique et 39 500 en Guadeloupe. « Cette régression est aussi rassurante pour notre région, car nous aurons sans doute moins de cas importés et donc moins de risques de diffusion », souligne le Dr Malfait, dans **Le Figaro**.

## LA CADES PROLONGÉE JUSQU'EN 2025

Le Sénat a adopté hier le projet de loi organique relatif à la gestion de la dette sociale, qui prolonge l'existence de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) jusqu'en 2025, rapporte **Le Figaro-économie** (page 19). Le rôle de la Cades est de financer la dette sociale, composée des

déficits accumulés par les caisses de Sécurité sociale et le Fonds de solidarité vieillesse. Créée en 1996, elle est alimentée par la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Une modification de la loi organique était nécessaire techniquement pour que la caisse puisse absorber les nouveaux déficits cumulés, évalués par le gouvernement « autour de 80 milliards d'euros » pour la période 2009-2011, sans augmenter la CRDS. « Notre ligne, c'est de ne pas augmenter les prélèvements obligatoires », a assuré le ministre du Budget, François Baroin, lors de la discussion du projet de loi organique au Sénat (**Les Echos** page 3). Le texte voté hier permet aussi le financement de la dette sociale par le Fonds de réserve pour les retraites, qui ne devait théoriquement être utilisé qu'après 2020. Le ministre a confirmé qu'il allait agir dans le projet de budget, par le biais de trois mesures, sur les avantages fiscaux des assurances, pour obtenir 3,2 milliards de recettes nouvelles, qu'il affectera à la Cades. Enfin, le Sénat a introduit plusieurs amendements, dont « une clause de garantie » qui stipule que « les lois de financement devront, quoiqu'il arrive, assurer le respect de la règle organique d'affectation des recettes nécessaires au remboursement des dettes sociales reprises ».

John Sutton

## SOCIAL

– « **Bercy veut régler le dossier de la responsabilité civile médicale.** »

Un rapport propose des pistes pour rendre le système « plus robuste », notamment par la création d'un pool de réassurance. **Les Echos** page 29.

– « **Retraite : vifs débats à l'Assemblée sur la prise en compte de la pénibilité.** » Les députés devaient examiner hier soir la prise en compte de la pénibilité dans la réforme des retraites. Une étude de la Dares (direction de la recherche du ministère du Travail) souligne que deux tiers des cancers professionnels sont reconnus après l'âge de 60 ans. **Les Echos** page 4.

– « **L'embarrassante remontée du poids des prélèvements obligatoires.** » Le taux de prélèvements obligatoires pourrait remonter à 43 % de PIB d'ici à 2012. **Les Echos** page 3.

– « **L'augmentation de l'allocation adulte handicapé maintenue.** » L'AAH sera bien valorisée de 25 % sur cinq ans, a confirmé le président de la République. **La Tribune** page 7.

– « **Des associations craignent pour l'avenir de leur mission.** » Une quarantaine d'associations (APF, Uniopss, Fnath...) lancent un appel à la mobilisation citoyenne contre les orientations sociales et budgétaires qui fragilisent le secteur sanitaire et social. **La Croix** page 4.

– « **Le gouvernement veut créer des pénalités pour imposer aux entreprises l'égalité salariale hommes-femmes.** » Inscrites dans le projet de loi

sur les retraites, les pénalités pourraient aller jusqu'à 1 % de la masse salariale. **Le Monde** page 13.

## SANTÉ

– « **L'inquiétante résistance aux antibiotiques.** » Microbes résistants et manque de nouvelles molécules font craindre aux chercheurs réunis à Boston une crise sanitaire majeure. **Le Figaro** page 13.

– « **Le cancer de la thyroïde se soigne de mieux en mieux.** » Après intervention chirurgicale, ce cancer guérit dans 85 % des cas. **La Croix** page 16.

## ÉCONOMIE

– « **Les réassureurs confiants dans le maintien de leur rentabilité.** » Dans un contexte de concurrence renforcée, les compagnies donnent la priorité à la rentabilité. **La Tribune** page 24.

– « **Sarkozy dévoile un prêt à taux zéro plus ciblé.** » Le chef de l'Etat présente aujourd'hui le nouveau dispositif d'accession à la propriété. **La Tribune** page 4.

– « **Sanofi et Genzyme fourbissent leurs armes.** » La biotech américaine se défend pour améliorer sa valeur en Bourse face à l'offre du laboratoire français. **Le Figaro-économie** page 24.

# AGENDA

## SEPTEMBRE

### JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE

Rencontres santé de la Mutualité Française Franche-Comté.

Thèmes : maladies cardiovasculaires, cancer, addictions, maintien de l'autonomie, santé visuelle.

Lieu : dans les quatre départements de la région.

Information : Frédéric Bezombes au 03 81 65 82 37

### 14 SEPTEMBRE

● Colloque intitulé « Les perturbateurs endocriniens. Changement de paradigme dans l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux » organisé par le Réseau environnement santé (RES). Cette manifestation veut montrer que les données récentes sur les perturbateurs endocriniens conduisent à une autre approche de la gestion du risque sanitaire et environnemental. Lieu : Paris  
Inscription : Soléane Duplan au 09 54 05 24 11

● Conférence-débat sur le thème « *Troubles de la vision liés à l'âge. Quelles solutions ?* ». Cette Rencontre santé est organisée par la Mutualité Française région Centre avec les Opticiens mutualistes et la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN) du Loiret. Elle sera animée notamment par le Pr Gérard Du-

peyron. Lieu : Gien (Loiret)  
Informations : Alain Serieys au 02 47 31 21 22

● Atelier sur le thème : « *Aidants et aidés, comment maintenir le lien social et familial ?* », organisé par la mutuelle Smip (Services mutualistes des individuels et des professionnels) et la Macif Centre-Ouest Atlantique.

Lieu : Paris  
Information : Céline Baty au 05 49 77 46 74

### 15 SEPTEMBRE

● Journée nationale des coordinateurs petite enfance du réseau famille de la Mutualité Française. Point sur l'actualité du secteur et présentation du premier référentiel de certification de services destiné aux établissements et services d'accueil du jeune enfant « Quali'mut enfance ». Lieu : Paris  
Information : Carine Penocci au 01 40 43 62 96

● Conférence intitulée « Docteur, j'ai la prostate ! » organisée par la Mutualité Française Loire. Lieu : Saint-Etienne (Loire)  
Information : Marina Thévenon au 04 77 47 63 61

### 17 SEPTEMBRE

● Forum santé sur la prévention des maladies cardiovasculaires, organisée par la Mutualité Fran-

## EN BREF

La **Mutuelle bleue** participe le 3 octobre, à Vincennes (Val-de-Marne), à la 9<sup>e</sup> édition de l'Odyssea, course solidaire contre le cancer du sein. Cette manifestation devrait réunir près de 17 000 coureurs et marcheurs. Les frais d'inscription seront reversés à l'Institut Gustave Roussy.

En outre, ce groupement a lancé en septembre une campagne de communication par voie d'affichage, de parrainage d'émissions météo à la télévision et de mise en place d'oriflammes sur les bus et les métros dans plusieurs villes.  
**Stéphanie Arregros : 01 64 71 39 74**

La **Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca)** organise le 2 octobre, à Marseille (Bouches-du-Rhône), un stage de cuisine axé sur l'équilibre alimentaire, le plaisir culinaire et les saveurs. Un second module se déroulera les 9 et 16 octobre.

**Fabrice Bouzon : 04 91 04 85 11(ou 01)**

La **Mutuelle Intégrance** est partenaire le 18 septembre, à Paris, d'une manifestation baptisée « Défestival » réunissant des personnes en situation de handicap et des valides. A cette occasion, la mutuelle animera un stand où des auteurs pré-sélectionnés du prix Handi-Livres 2010 dédicaceront leur ouvrage.

Par ailleurs, la Mutuelle Intégrance et le groupe Apicil ont ouvert en juillet une agence commune à Bordeaux (Gironde). Des services spécifiques sont à la disposition des personnes handicapées : accessibilité des locaux, boucle magnétique pour les personnes malentendantes, documents en braille pour les personnes aveugles.  
**Isabelle Tréquilly : 01 44 92 58 10**

çaise Franche-Comté. Au programme : dépistages hypertension, glycémie, cholestérol..., une exposition et une démonstration des gestes qui sauvent. Lieu : Chèvremont (Territoire de Belfort)  
Information : Angèle Labbé au 06 87 79 72 62

● Conférence sur les maladies cardio et cérébro-vasculaires, organisée par la Mutualité Française Alsace. Lieu : Illkirch-Grafenstaden (Bas-Rhin)  
Information : 06 22 92 41 16

### 18 SEPTEMBRE

Semaine de la sécurité routière avec un stand interactif organisé

par la Mutualité Française Midi-Pyrénées. Cette manifestation aura également lieu à Castres (Tarn) le 22 septembre. Lieu : Albi (Tarn)  
Information : Eve Jaumes-Benys au 05 62 15 02 77

### 18 ET 19 SEPTEMBRE

« Relais pour la vie » : action contre le cancer proposée par la Ligue contre le cancer. Cette marche de 24 h est organisée par équipes. La Mutualité Française Nord-Pas-de-Calais tiendra un stand d'information sur les bienfaits d'une activité physique régulière et d'une alimentation équilibrée. Lieu : Baisieux (Nord)  
Informations : 03 20 62 79 47



**RENCONTRES SANTÉ**  
Cliquez ici pour retrouver l'intégralité des Rencontres santé organisées sur l'ensemble du territoire dans les mois à venir.  
[www.prioritesantemutualiste.fr](http://www.prioritesantemutualiste.fr)

**AFIM.** 255, rue de Vaugirard. 75719 Paris cedex 15. Télécopie: 01 56 08 40 04. [www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr). FNMF, organisme régi par le Code de la Mutualité. **Directeur de la publication :** Anne Moraud – **Coordination éditoriale :** Pascal Lelièvre – **Rédacteur en chef :** Jean-Michel Molins (3478) – **Rédactrice en chef adjointe :** Sabine Dreyfus (3361) – **Secrétaire de rédaction :** Marie-Laure Gros – **Maquettiste :** Jérôme Saillard – **Rédacteurs :** Paula Ferreira (3308), Christophe de La Mure (6286), Milène Leroy (3534), Frédéric Lavignette, John Sutton – **Photographe :** Nathanaël Mergui (sauf crédits photos) – **Tél. :** composez le 01 40 43 suivi du numéro de poste – **Mél. :** prénom.nom@mutualite.fr **Relations presse :** Christelle Cros (6326) – **Emission/ réception :** Christelle Cochet. **Tél. :** 01 40 43 34 73. **Mél. :** [christelle.cochet@mutualite.fr](mailto:christelle.cochet@mutualite.fr)